

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat de Raphaël Mahaim et consorts –
Remplacer le Produit intérieur brut (PIB) par le Bonheur vaudois brut ou le Donut vaudois !**

1. PREAMBULE

La commission ad hoc chargée d'examiner l'objet cité en titre s'est réunie le lundi 9 mai 2022, de 7h30 à 8h45 à la Salle de la Cité du parlement vaudois. Elle était composée de MM. Jean-François Cachin, Didier Lohri, Gérard Mojon, Bernard Nicod, Yves Paccaud, Yvan Pahud, Jean-François Thuillard. et du soussigné, Vincen Jaques, confirmé dans son rôle de président-rapporteur. M. Ruch était excusé. Ont participé à la séance : M. Pascal Broulis, chef du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE), ainsi que Mme Carole Martin, cheffe de Statistique Vaud et M. Pascal Rattaz, chef du SAGEFI. M. Yvan Cornu, secrétaire de la commission, s'est chargé des notes de séances.

2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Actuellement, le Conseil d'Etat n'a pas de volonté particulière de mettre en oeuvre des indicateurs du type « bonheur intérieur brut ». Le rapport explique que pour mener ses politiques publiques, le Conseil d'Etat tient déjà compte d'autres éléments que le PIB, à savoir de notions telles que la santé, la sécurité, la formation, la mobilité et la réinsertion notamment, qui participent au bien commun. Des indicateurs en lien avec l'Agenda 2030 cantonal et le Programme de législation sont mesurés et publiés chaque année.

Chaque fois que la Commission des finances (COFIN) a souhaité renforcer le rapport sur le budget avec des indicateurs, le Conseil d'Etat l'a fait. Ont été ajoutés des indicateurs qui relevaient de l'interne du Canton, en lien avec le climat, la mesure énergétique, etc. Par exemple, dans le budget 2023, on pourrait calculer l'économie en kilowattheures d'un abaissement de la température du chauffage de 2-3 degrés au sein des bâtiments de l'Etat. Toutefois, le chef du département des finances rappelle que le budget d'un Etat n'est pas une projection et que la mesure d'une politique publique s'effectue dans le cadre de l'investissement. Pour le Canton de Vaud, il apparaît difficile d'aller plus loin dans la direction demandée par le postulant.

Le conseiller d'Etat cite finalement une étude — World Happiness Report — qui classe la Suisse quatrième pays le plus heureux du monde : le PIB et le niveau de solidarité, de liberté individuelle et de corruption sont combinés avec un sondage auprès des habitants sur leur propre niveau de bonheur.

3. POSITION DU POSTULANT

Le représentant du groupe des Vert-e-s fait part du désaccord du postulant avec le Conseil d'Etat concernant le rapport. Le postulat s'inscrivait dans une préparation à la réflexion et nourrissait l'espoir de voir se dessiner quelques pistes complémentaires quant à la façon de préparer le budget - actuellement uniquement construit avec les aspects fiscaux et financiers. Il est donc regrettable qu'il n'y ait pas de volonté d'étudier l'économie vaudoise selon le modèle proposé et de mesurer notre performance économique à l'aune des limites planétaires en termes de ressources et des besoins sociaux humains. Il pense que les demandes du postulat devront être prises en compte un jour ou l'autre.

4. DISCUSSION GENERALE

Un commissaire estime que le gouvernement dispose déjà, par le biais de Statistique Vaud, des indicateurs nécessaires pour gouverner, vérifier l'atteinte des objectifs et se comparer aux autres cantons et pays. Par exemple, l'évolution des émissions à effet de serre est désormais mesurée, depuis quelques années. Nul besoin donc, en l'état, de demander d'autres indicateurs. De surcroît, il est difficile de pratiquer une approche qualitative liée à la satisfaction et à la perception du bonheur de la population. Certaines entreprises, dans leur rapport annuel, ont traité de l'impact social, mais cette pratique est désormais moins présente.

Un commissaire relève la nécessité de mettre en avant certaines données pour répondre à la problématique environnementale.

Le conseiller d'Etat relève que des études prospectives sont menées, par exemple sur la *silver économie*¹ et pourront être conduites sur la mobilité et l'énergie. Au moins une fois par législature, l'organe de prospective publie son rapport². Ensuite, la statistique ordinaire livre de nombreuses informations quantitatives sur la société : population, économie, vie active, formation, santé, social, environnement et un volet dédié au développement durable³. La statistique expérimentale, à savoir la combinaison d'une multitude de données, est en train de se mettre en place ; elle sera utile pour le Grand Conseil, la COFIN en particulier.

Selon un commissaire, dans les exposés des motifs, il faudrait développer davantage les effets de l'objet sur l'environnement. En réponse, le chef de département signale qu'un chapitre des demandes d'investissements concerne la durabilité et que l'Etat a choisi une série d'indicateurs mesurables. De plus, le Plan d'action biodiversité a été établi avec une série d'indicateurs.

Plusieurs commissaires soulignent que le bonheur est conditionné par la sécurité alimentaire et que l'alimentation fait partie des objectifs de l'Agenda 2030.

A la suite des propos d'un commissaire, selon qui l'IDH est réducteur pour indiquer le bonheur d'une population, le conseiller d'Etat rappelle que le bonheur est une notion relative, propre aux pays et communautés, et que même au sein de notre canton, le « vivre ensemble » se présente différemment suivant les régions, en milieu urbain ou à la campagne.

Le Conseiller d'Etat a également insisté sur le fait que pour pouvoir introduire de nouveaux paramètres et indicateurs, ceux-ci ne pourraient être utiles et valables à la condition que d'autres Etats se dotent de mêmes indicateurs, afin de pouvoir observer et analyser de vrais points de comparaison. Sans ceux-là, l'exercice pourrait sembler vain, voire contre-productif, car la création de nouveaux indicateurs nécessiterait des ressources inutilement.

Concernant la conclusion du rapport — « il ne semble pas utile de mettre en œuvre un indicateur du type "bonheur intérieur brut" », le conseiller d'Etat explique que l'on ne ferme pas définitivement la porte à un tel indicateur et que l'on parle là d'une utilité pour la gouvernance et la surveillance de l'activité du Conseil d'Etat.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat par 7 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

Morges, le 9 août 2022

*Le rapporteur :
(Signé) Vincent Jaques*

¹https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfin/statvd/Publications/Prospective/06_Etude_silverconomie.pdf

²https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/accueil/fichiers_pdf/2022_juin_actus/Prospective/Prospectif_-_Vaud2040_-_Rapport.pdf

³<https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/statistique/publications/annuaire-statistique/>